



(11) **EP 2 974 978 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:  
**05.04.2017 Bulletin 2017/14**

(51) Int Cl.:  
**B65D 75/58 (2006.01) B65D 33/20 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **15177416.3**

(22) Date de dépôt: **18.07.2015**

(54) **EMBALLAGE DE TYPE SACHET EQUIPE D'UN SYSTEME DE FERMETURE PERMANENTE FORMANT UN RABAT ET D'UN SYSTEME DE FERMETURE REPOSITIONNABLE**

VERPACKUNG VOM TYP BEUTEL, DIE MIT EINEM DAUERVERSCHLUSSSYSTEM AUSGESTATTET IST, DAS EINE LASCHE UND EIN WIEDERVERSCHLIESSBARES VERSCHLUSSSYSTEM UMFASST

BAG-LIKE PACKAGING PROVIDED WITH A PERMANENT CLOSURE SYSTEM FORMING A FLAP AND A REPOSITIONABLE CLOSURE SYSTEM

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**

(30) Priorité: **18.07.2014 FR 1456963**

(43) Date de publication de la demande:  
**20.01.2016 Bulletin 2016/03**

(73) Titulaire: **Hanova**  
**62620 Barlin (FR)**

(72) Inventeurs:  
• **HANNECART, Bruno**  
**62400 Béthune (FR)**  
• **VASSEUR, Sébastien**  
**59190 Hazebrouck (FR)**

(74) Mandataire: **Cabinet Riffart Vandebossche**  
**85 Place Marmottan**  
**BP 30247**  
**62405 Béthune Cedex (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A2- 0 134 130 WO-A1-2011/019443**  
**US-A1- 2013 330 028**

**EP 2 974 978 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un emballage de type sachet qui peut être scellé après son emplissage d'un produit, ledit emballage pouvant être refermé après une première ouverture en sorte d'extraire plusieurs quantités du produit à intervalles de temps séparés et de préserver le reste du produit dans l'emballage refermé. Un tel emballage trouve par exemple son application dans les rayons de poissonnerie, de charcuterie ou de fromagerie, pour le conditionnement in situ d'aliments frais dans ledit emballage directement par le commerçant au moment où il sert ses clients.

**[0002]** Il est connu des emballages ou sachets qui comprennent un système de fermeture repositionnable en sorte de permettre la fermeture de l'emballage une fois empli de produit, puis son ouverture afin d'extraire une quantité du produit, et ensuite une nouvelle fermeture en repositionnant le système de fermeture afin de préserver le reste dudit produit contenu dans l'emballage. Ainsi, le produit peut être consommé en plusieurs fois. Ce type d'emballage présente pour inconvénient de permettre aux consommateurs frauduleux de se servir dans les rayons du magasin en libre-service, d'extraire une quantité de produit de l'emballage directement à l'intérieur du magasin, puis de repositionner convenablement le système de fermeture et de laisser ledit emballage entamé dans le rayon. Inversement, le consommateur frauduleux peut ajouter une quantité complémentaire de produit dans l'emballage après avoir été pesé et étiqueté avec le prix de vente par le vendeur, avant le passage en caisse ; au moment du passage en caisse, le caissier peut éventuellement ne pas s'apercevoir que l'emballage a déjà été ouvert.

**[0003]** Certains emballages de l'art antérieur permettent de pallier cet inconvénient en proposant un emballage ou sachet qui présente une poche configurée pour rester fermée en permanence avant une première ouverture qui est apparente lorsque celle-ci est réalisée. Une fois la poche ouverte, celle-ci peut être refermée provisoirement au moyen d'une fermeture repositionnable. A ce titre, il est connu le modèle d'utilité espagnol publié sous le numéro ES1074604U et la demande internationale de brevet publiée sous le numéro WO9964308A1.

**[0004]** Le document ES1074604U décrit un emballage qui comprend une feuille arrière, une feuille intermédiaire et une feuille avant. La feuille intermédiaire et la feuille avant sont scellées entre elles sur les côtés latéraux et sur le côté inférieur en sorte de former une poche. Un système de fermeture de type cordon de soudure est mis oeuvre entre la feuille intermédiaire et la feuille avant, sur le côté supérieur, pour fermer la poche en permanence avant une première ouverture. Des moyens de découpage sont agencés en-dessous de ce système de fermeture pour découper le côté supérieur des feuilles intermédiaire et avant scellées entre elles, de sorte à ouvrir la poche et à pouvoir accéder aux produits conditionnés à l'intérieur de celle-ci. La feuille arrière est as-

semblée avec la feuille intermédiaire sur sa partie inférieure située en-dessous des moyens de découpage, tandis que sa partie supérieure comprend sur sa face interne des moyens de fermeture adhésifs et repositionnables. Lorsque la poche est ouverte, le côté supérieur des feuilles intermédiaire et avant, soudées entre-elles, est détaché. Cela permet de rabattre le côté supérieur de la feuille arrière avec les moyens de fermeture adhésifs et repositionnables, sur la face externe de la feuille avant, pour fermer provisoirement l'emballage après sa première ouverture.

**[0005]** Le document WO9964308A1 divulgue un emballage qui comprend une feuille avant et une feuille arrière formant une poche, la feuille arrière s'étendant vers le haut vis-à-vis de la feuille avant en sorte de constituer un rabat de fermeture de la poche. Ces feuilles avant et arrière sont scellées entre elles par un cordon de scellage situé sur le côté supérieur de la poche, ce qui assure la fermeture permanente de la poche avant la première utilisation. Ce cordon de scellage est configuré pour être séparé lorsque les deux feuilles sont écartées, ce qui permet d'ouvrir la poche. Une bande adhésive est agencée sur la face externe de la feuille avant pour maintenir le rabat en position de fermeture de la poche après sa première ouverture, le rabat pouvant être dégagé pour accéder à l'ouverture puis repositionné, en sorte de consommer le produit en plusieurs quantités. Des moyens de préhension sont agencés pour saisir le bord supérieur de la feuille avant et faciliter la séparation du cordon de scellage.

**[0006]** La présente invention met en oeuvre une variante de conception d'un emballage qui présente une poche configurée pour être emplie de produits puis fermée par le commerçant directement en magasin en fonction de la demande du client, ladite poche étant en outre configurée pour rester fermée en permanence avant la première ouverture, puis, une fois la poche ouverte, pour être refermée provisoirement au moyen d'une fermeture repositionnable, ce qui permet de pouvoir consommer le produit contenu dans l'emballage en plusieurs quantités et d'empêcher l'accès audit produit avant une première ouverture apparente lorsque celle-ci est réalisée.

**[0007]** A cet effet, l'invention concerne un emballage comprenant une première feuille et une seconde feuille. Les deux feuilles sont, de préférence, de dimensions identiques et elles sont scellées entre elles sur les côtés latéraux et sur le côté inférieur de l'emballage, ce qui permet de constituer une poche avec en partie supérieure une première ouverture, avant une première utilisation de l'emballage où ladite poche sera fermée après l'introduction d'un produit, par exemple des aliments. A ce titre, l'emballage comprend des moyens de fermeture permanente de l'ouverture de poche, lesdits moyens de fermeture permanente étant configurés entre lesdites feuilles sur le côté supérieur de l'emballage, pour être mis en place et fermer la première ouverture une fois la poche emplie d'un produit. L'emplissage en produit de la poche et la mise en place des moyens de fermeture permanente

sont réalisés par le commerçant ou le vendeur dans le magasin en fonction des produits commandés par le client, voire sont réalisés directement par le client qui se sert seul dans le magasin. Lesdites feuilles sont assujetties entre elles sur ledit côté supérieur, de préférence bord-à-bord, lors de la mise en place des moyens de fermeture permanente. En outre, les moyens de fermeture permanente restent en position en permanence sur l'emballage une fois mis en place par le commerçant, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas détachés ou découpés pour ouvrir la poche, et la seconde feuille comprend des moyens d'ouverture facile configurés pour créer manuellement une seconde ouverture sur cette seconde feuille, décalée en-dessous des moyens de fermeture permanente, en sorte d'ouvrir ladite poche et d'accéder aux produits. La partie supérieure de l'emballage, constituée de la partie supérieure de la première feuille et de la partie supérieure de la seconde feuille assemblées en permanence entre elles grâce aux moyens de fermeture permanente, forme un rabat configuré pour être rabattu sur la face externe de la seconde feuille en recouvrant ladite seconde ouverture, ce qui permet de refermer la poche. Par ailleurs, l'emballage comprend des moyens de fermeture repositionnable qui sont configurés sur ladite face externe pour maintenir provisoirement le rabat en position de fermeture de la seconde ouverture. Ainsi, la conception de l'emballage permet avantageusement de limiter le nombre de feuilles, en comparaison de l'emballage décrit dans le document ES1074604U, et supprime l'ajout d'un rabat complémentaire qui s'étend de l'une des feuilles, en comparaison de l'emballage décrit dans le document WO9964308A1 On réduit ainsi la quantité de matière première utilisée pour la fabrication de l'emballage selon l'invention.

**[0008]** Selon une réalisation de l'emballage objet de l'invention, les feuilles sont imperméables. En outre, les moyens de fermeture permanente sont configurés pour assurer une étanchéité de fermeture du côté supérieur avec les côtés latéraux, lors de leur mise en place. On pourrait toutefois prévoir des feuilles poreuses et des moyens de fermeture qui n'assurent pas une étanchéité totale entre le côté supérieur et les côtés latéraux de l'emballage, sans sortir du cadre de l'invention ; cela serait par exemple envisageable pour un emballage pour des produits de quincaillerie ou pour des produits chauds, afin de limiter la condensation, voire pour d'autres produits.

**[0009]** De préférence, selon cette réalisation de l'emballage, les deux feuilles sont scellées entre elles sur les côtés latéraux au moyen d'au moins un cordons de scellage dont les bords supérieurs sont distants du bord supérieur de l'emballage, les moyens de fermeture permanente comprenant une première bande adhésive qui est agencée sur une face interne de l'une des feuilles et qui s'étend latéralement jusqu'au bords latéraux de la face interne, deux apports complémentaires d'adhésif agencés sur la face interne en joignant les bords supérieurs du cordon de scellage aux extrémités latérales de ladite

bande adhésive, et une première bande de protection amovible qui s'étend latéralement entre les faces internes des feuilles et qui recouvre la bande adhésive et les deux apports complémentaires d'adhésif. Ce type d'emballage est configuré pour permettre une première fermeture de la poche in situ par le commerçant, après l'emplissage de la poche en produits, dans les rayons de produits frais tels que les rayons poissonnerie, fromagerie, boucherie et charcuterie.

**[0010]** Selon cette réalisation préférentielle de l'emballage, des premiers moyens de préhension sont configurés pour saisir la première bande de protection et faciliter son retrait de la première bande adhésive. Ainsi, on facilite la réalisation de la première fermeture de la poche après son emplissage en produits.

**[0011]** Selon l'emballage objet de la présente invention, les moyens de fermeture repositionnable sont agencés en-dessous des moyens d'ouverture facile. Cette disposition présente pour avantage de canaliser l'ouverture de la poche entre les moyens de fermeture permanente et les moyens de fermeture repositionnable, en sorte d'éviter que l'ouverture ne se propage sur la seconde feuille. On pourrait toutefois envisager d'agencer ces moyens de fermeture repositionnable au-dessus des moyens d'ouverture facile, c'est-à-dire sur la partie formant le rabat, sans sortir du cadre de la présente invention.

**[0012]** Selon une première réalisation des moyens de fermeture facile de l'emballage objet de l'invention, ceux-ci sont constitués d'une ligne de prédécoupes qui s'étend latéralement sur la face externe.

**[0013]** Selon cette première réalisation, des seconds moyens de préhension sont agencés sur la face externe de la seconde feuille, sur au moins un des côtés de la ligne de prédécoupes. Cela présente pour avantage de faciliter la saisie avec les doigts de la seconde feuille, de chaque côté de la ligne de prédécoupes, pour tirer dans deux directions opposées et arracher la seconde feuille selon cette ligne de prédécoupes. Cela est d'autant plus avantageux lorsque le produit contenu dans la poche est plat et humide, par exemple des tranches de jambon, et que les faces internes des deux feuilles collent sur ce produit, ce qui empêcherait de saisir facilement la seconde feuille en l'absence desdits seconds moyens de préhension. Bien entendu, des variantes de seconds moyens de préhension sont envisageables sans sortir du cadre de l'invention.

**[0014]** Selon une seconde réalisation des moyens d'ouverture facile sur l'emballage objet de l'invention, ceux-ci comprennent deux lignes de prédécoupes qui s'étendent latéralement avec un écartement entre elles, en sorte de définir une bande prédécoupée. En outre, une bande adhésive revêt ladite bande prédécoupée, le coefficient d'adhérence de la bande adhésive étant supérieure au coefficient d'arrachement des lignes de prédécoupes, des moyens de préhension étant configurés pour saisir ladite bande adhésive. Ainsi, en tirant sur la bande adhésive, la bande prédécoupée se détache de

la seconde feuille en sorte d'ouvrir la poche. Cette conception peut s'avérer avantageuse pour disposer d'une ouverture plus grande en sorte de faciliter l'accès au produit contenu dans la poche et son retrait de ladite poche.

**[0015]** Selon une réalisation de l'emballage objet de l'invention, les moyens de fermeture repositionnable sont constitués d'une seconde bande adhésive s'étendant latéralement, directement ou indirectement, sur la face externe de la seconde feuille, et d'une seconde bande de protection amovible revêtant ladite seconde bande adhésive avant la mise en place desdits moyens de fermeture repositionnable.

**[0016]** Selon une réalisation de l'emballage objet de l'invention, la première feuille est constituée d'un papier polyéthylène et la seconde feuille est constituée d'un film transparent. Bien entendu des variantes sont envisageables ; on pourrait par exemple envisager deux feuilles constituées chacune d'un papier polyéthylène ou d'un film transparent.

**[0017]** La description suivante met en évidence les caractéristiques et avantages de la présente invention, à l'appui de figures parmi lesquelles :

- La figure 1 illustre un emballage selon l'invention avant son emplissage en produit et avant la mise en place des moyens de fermeture permanente ;
- La figure 2 illustre un emballage selon l'invention après son emplissage de produits et la mise en place des moyens de fermeture permanente ;
- La figure 3 illustre un emballage selon l'invention après une première ouverture et extraction d'une quantité de produits, et après mise en place du rabat et des moyens de fermeture repositionnable ;
- La figure 4 illustre une variante de moyens d'ouverture facile mises en place sur la seconde feuille de l'emballage ;
- La figure 5 illustre une variante de réalisation de la poche constituant l'emballage ;
- La figure 6 illustre une variante de réalisation des moyens d'ouverture facile et des moyens de fermeture repositionnable, sur l'emballage.

**[0018]** Dans la suite de la description, les mêmes références sont utilisées pour définir les mêmes caractéristiques ou leurs équivalentes, selon les différentes variantes de réalisation.

**[0019]** Sur la figure 1, l'emballage 1 est illustré avant son emplissage de produits et sa fermeture. L'emballage 1 comprend une première feuille 2 et une seconde feuille 3, de préférence de dimensions identiques. La première feuille 2 est de préférence réalisée dans un matériau opaque et assurant une isolation thermique, par exemple un papier polyéthylène. La seconde feuille 3 est de préférence réalisée dans un film transparent qui permet une visualisation des produits contenus dans l'emballage. Sur les figures 1 à 3, la première feuille 2 et la seconde feuille 3 sont scellées entre elles sur les côtés latéraux 1a, 1b et sur le côté inférieur 1c de l'emballage au moyen

d'un cordon de soudure 4, ce qui permet la formation d'une poche 5, que l'on distingue plus en détail sur la figure 4. On peut envisager de réaliser les feuilles 2, 3 dans d'autres matériaux sans sortir du cadre de l'invention ; par exemple, les deux feuilles 2, 3 peuvent être en papier polyéthylène ou dans un film transparent.

**[0020]** Lorsque les deux feuilles 2, 3 sont réalisées dans un même matériau, la poche 5 peut être réalisée au moyen d'une seule feuille constituant lesdites deux feuilles 2, 3, ladite seule feuille étant pliée en deux au niveau du côté inférieur 1c de l'emballage 1, et deux cordons de soudure 4a, 4b sont réalisés sur les côtés latéraux 1a, 1b dudit emballage 1, tel que cela est illustré en figure 5.

**[0021]** La poche 5 présente une première ouverture 6 définie sur le côté supérieur 1d de l'emballage 1, tel qu'illustré en figure 1, cette ouverture 6 permettant l'introduction de produits dans la poche 5. Une fois les produits 7a, 7b, 7c, 7d introduits dans la poche 5, des moyens de fermeture permanente 8 sont mis en place, tel que l'illustrent les figures 1 et 2.

**[0022]** De préférence, ces moyens de fermeture permanente 8 sont configurés pour assurer une étanchéité totale de l'emballage 1 une fois mis en place. Les moyens de fermeture permanente 8 comprennent une première bande adhésive 9 qui est agencée sur la face interne 2a de la première feuille 2, latéralement entre ses deux bords latéraux 11a, 11b. Cette première bande adhésive 9 est décalée par rapport aux deux extrémités latérales supérieures 10a, 10b du cordon de soudure 4 dans le cas des figures 1 à 3, voire des cordons de soudure 4a, 4b dans le cas de la figure 5. En outre, deux apports complémentaires de substance adhésive 12, 13 sont agencés respectivement sur la face interne 2a de la première feuille 2, au niveau de ses bords latéraux 11a, 11b, et couvrent les extrémités latérales supérieures 10a, 10b du cordon 4 et deux portions latérales 14a, 14b du bord inférieur 9a de la première bande adhésive 9. Le bord supérieur 9b de cette première bande adhésive 9 est de préférence attenant au bord supérieur 15 de la face interne 2a de la première feuille 2. En outre, une première bande de protection 16 recouvre les deux apports complémentaires de substance adhésive 12, 13 et la première bande adhésive 9, ce qui empêche provisoirement le scellage permanent par collage de la face interne 3a de la seconde feuille 3 avec la face interne 2a de la première feuille 2, sur le côté supérieure 1d de l'emballage 1, pour empêcher d'accéder à la poche 5 par la première ouverture 6. Cette bande de protection 16 dépasse latéralement des bords latéraux 11a, 11b, ce qui facilite sa préhension au moment de procéder à son retrait. Une fois les produits 7a, 7b, 7c, 7d insérés dans la poche 5 par l'ouverture 6, la première bande de protection 16 est retirée, ce qui permet le collage permanent entre lesdites deux faces internes 2a, 3a, les deux apports complémentaires 12, 13 garantissant une continuité du scellage permanent entre les extrémités 10a, 10b du cordon 4 et la première bande adhésive 9. La mise en place de ces

moyens de fermeture permanente 8 empêche toute extraction des produits 7a, 7b, 7c, 7d hors de la poche 5, par la première ouverture 6 qui est définitivement fermée.

**[0023]** L'homme du métier pourra également se reporter à la demande de brevet FR2921049A1, déposée par la demanderesse, qui décrit en détail plusieurs variantes de réalisation de ces moyens de fermeture permanente 8 assurant une étanchéité, pour les modes de réalisation à deux feuilles sans intercalaire. Ces diverses variantes de réalisation décrites dans la demande de brevet FR2921049A1 sont donc envisageables dans le cadre de la présente invention.

**[0024]** Bien entendu, les feuilles 2, 3 sont imperméables en sorte d'assurer une étanchéité totale de l'emballage 1 après sa première fermeture grâce aux moyens de fermeture permanente 8. On pourrait toutefois mettre en oeuvre des variantes de moyens de fermeture permanente 8, ne prévoyant pas de fermeture étanche, en particulier lorsque les produits conditionnés ne nécessitent pas une telle étanchéité.

**[0025]** Tel qu'illustré sur les figures 1 à 3, l'emballage 1 comprend des moyens d'ouverture facile 17 qui sont agencés sur la seconde feuille 3. Ces moyens d'ouverture facile 17 comprennent une ligne de prédécoupes 18 qui s'étend latéralement jusqu'à proximité des côtés latéraux 21a, 21b du cordon 4, voire des deux cordons 4a, 4b dans le cas de la figure 5. Cette ligne de prédécoupes 18 permet de déchirer la seconde feuille 3 en sorte de laisser apparaître une seconde ouverture 19, illustrée en figure 3, qui permet l'extraction d'une partie des produits 7a, 7b, 7c, 7d contenus dans la poche 5. Deux languettes 20, 21 sont agencées sur la face externe 3b de la seconde feuille 3, respectivement de chaque côté de la ligne de prédécoupes 18, et facilitent le déchirement de la feuille 3 selon cette ligne de prédécoupes 18 en tirant dans deux directions plus ou moins opposées sur ces languettes 20, 21. On pourrait toutefois prévoir une seule des deux languettes 20, 21, ce qui faciliterait également le déchirement de la feuille 3 selon la ligne de prédécoupes 18 en tirant cette seule languette 20 ou 21 dans un sens et en maintenant l'autre côté de l'emballage 1.

**[0026]** On peut envisager des variantes de mises en oeuvre de moyens d'ouverture facile 17 sur la seconde feuille 3. Par exemple, sur la figure 4, ces moyens d'ouverture facile 17 comprennent deux lignes de prédécoupes 22a, 22b qui définissent une bande prédécoupée 23. Cette bande prédécoupée 23 s'étend latéralement jusqu'à proximité des côtés latéraux 21a, 21b du cordon 4. Une bande adhésive 24 recouvre cette bande prédécoupée 23 sur la face externe 3b de la seconde feuille 3. Cette bande adhésive 24 dépasse des bords latéraux 25a, 25b de la face externe 3a en sorte de faciliter sa préhension au moment de son retrait. La bande adhésive 24 comprend un coefficient d'adhérence supérieur à la force d'arrachement des lignes de prédécoupes 22a, 22b, ce qui permet lors du retrait de la bande adhésive 24, d'arracher la bande prédécoupée 23 qui se détache de la seconde feuille 3 et reste collée à la bande

adhésive 23, en laissant apparaître la seconde ouverture 19.

**[0027]** Sur les figures 1 à 4, l'emballage 1 comprend des moyens de fermeture repositionnable 26 qui sont agencés sur la face externe 3b de la seconde feuille 3, en-dessous des moyens d'ouverture facile 17. On pourrait toutefois prévoir leur agencement au-dessus desdits moyens d'ouverture facile 17. Ces moyens de fermeture repositionnable 26 comprennent une seconde bande adhésive 27 qui s'étend latéralement jusqu'aux bords latéraux 25a, 25b de la seconde feuille 3 sur laquelle ladite seconde bande adhésive 27 est agencée. Avant leur utilisation, ces moyens de fermeture repositionnable 26 comprennent une seconde bande de protection 28 qui revêt la seconde bande adhésive 27 en sorte de protéger l'emballage contre le collage intempestif d'éléments externes sur la face externe 3b de la seconde feuille 3. Cette seconde bande de protection 28 peut dépasser légèrement des bords latéraux 25a, 25b en sorte de faciliter sa préhension au moment de son retrait.

**[0028]** Lorsque la première ouverture de la poche 5 est réalisée grâce aux moyens d'ouverture facile 17, le consommateur peut extraire une partie seulement des produits 7a, 7b, 7c, 7d, comme le montrent les figures 2 et 3, au travers de la seconde ouverture 19. Le consommateur peut ensuite rabattre la partie supérieure 29 de l'emballage 1 formée de la partie supérieure de la première feuille 2 et de la partie supérieure de la seconde feuille 3 maintenues scellées entre elles par les moyens de fermeture permanente 8, ladite partie supérieure 29 de l'emballage 1 formant un rabat de fermeture de la seconde ouverture 19, comme l'illustre la figure 3. Cette partie supérieure 29 formant un rabat est maintenue en position rabattue sur la face externe 3b de la seconde feuille 3 grâce à la seconde bande adhésive 27. Le coefficient d'adhérence de la seconde bande adhésive 27 est choisi de telle sorte à permettre le décollement dudit rabat pour accéder à la seconde ouverture 19 et extraire une autre quantité de produit 7c, 7d, puis le recollage du rabat sur la face externe 3b.

**[0029]** Sur la figure 6, les moyens d'ouverture facile 17 comprennent une ligne de prédécoupes 18 qui s'étend latéralement jusqu'à proximité des côtés latéraux 21a, 21b du cordon 4, comme dans le cas des figures 1 à 3, voire des deux cordons 4a, 4b, comme dans le cas de la figure 5. Une seule languette 20 est agencée en-dessous de la ligne de prédécoupes 18, cette languette 20 ayant la forme d'une bande qui s'étend latéralement sur la face externe 3b de la seconde feuille 3. Le bord longitudinal proximal 20a de la languette 20 est assemblé, par exemple par un cordon de soudure 30, à proximité de la ligne de prédécoupe 18. En outre, les moyens de fermeture repositionnable 26 sont agencés directement sur cette languette 20. La seconde bande adhésive 27 est disposée sur la languette 20 et est revêtue de la seconde bande de protection 28. On remarque sur la figure 6 que le bord longitudinal distal 28a de la seconde bande de protection 28 dépasse légèrement du bord longi-

nal distal 20b de la languette 20, et que la longueur de la seconde bande de protection 28 est légèrement inférieure à celle de la languette 20, ce qui facilite la préhension de la seconde bande de protection 28 avec une main et le maintien de la languette 20 avec l'autre main, en sorte de retirer facilement ladite seconde bande de protection 28 et de libérer la seconde bande adhésive 27.

**[0030]** D'autres variantes de mise en oeuvre sont envisageables sans sortir du cadre de l'invention, notamment en ce qui concerne les moyens de préhension de la première bande de protection 16 des moyens de fermeture permanente 8, en ce qui concerne les moyens de préhension de la seconde bande de protection 28 des moyens de fermeture repositionnable 26, et en ce qui concerne les moyens de préhension de la bande adhésive 24 de la seconde variante des moyens d'ouverture facile 17, illustrée en figure 4. On peut également prévoir des variantes de moyens de fermeture permanente 8, de moyens de fermeture repositionnable 26 et de moyens d'ouverture facile 17.

**[0031]** D'autres caractéristiques sont également envisageables, comme la mise en oeuvre de moyens de pliage facilitant le pliage de la partie supérieure 29 de l'emballage 1 formant le rabat, selon une ligne de pliage définie et garantissant l'obturation convenable de la seconde ouverture 19 lors de la mise en place dudit rabat.

## Revendications

1. Emballage (1) comprenant une première feuille (2) et une seconde feuille (3) assemblées entre elles sur les côtés latéraux (1a, 1b) et sur le côté inférieur (1e) de l'emballage en sorte de constituer une poche (5) avec en partie supérieure une première ouverture (6), et des moyens de fermeture permanente (8) configurés entre lesdites feuilles sur le côté supérieur (1d) pour être mis en place et fermer la première ouverture une fois la poche emplies d'un produit (7a, 7b, 7c, 7d), lesdites feuilles étant assujetties entre elles sur ledit côté supérieur lors de la mise en place des moyens de fermeture permanente, **caractérisé en ce que** les moyens de fermeture permanente (8) demeurent en permanence une fois mis en place, la seconde feuille comprend des moyens d'ouverture facile (17) configurés pour créer une seconde ouverture (19) sur cette seconde feuille, décalée en-dessous des moyens de fermeture permanente (8) en sorte que la partie supérieure (29) de l'emballage (1), formée de la partie supérieure de la première feuille (2) et de la partie supérieure de la seconde feuille (3) maintenues fermées entre elles par les moyens de fermeture permanente (8), constitue un rabat configuré pour être rabattu sur la face externe (3b) de la seconde feuille en recouvrant ladite seconde ouverture, des moyens de fermeture repositionnable (26) étant configurés sur ladite face externe pour maintenir provisoirement le rabat en position
- de fermeture de la seconde ouverture (19).
2. Emballage (1) selon la revendication 1, dans lequel les moyens de fermeture permanente (8) sont configurés pour assurer une étanchéité de fermeture du côté supérieur (1d) avec les côtés latéraux (1a, 1b), lors de leur mise en place.
3. Emballage (1) selon la revendication 2, dans lequel les deux feuilles (2, 3) sont scellées entre elles sur les côtés latéraux (1a, 1b) au moyen d'au moins un cordon de scellage dont les bords supérieurs (10a, 10b) sont distants du bord supérieur (15) de l'emballage, les moyens de fermeture permanente (8) comprenant une première bande adhésive (9) qui est agencée sur une face interne (2a) de l'une (2) des feuilles et qui s'étend latéralement jusqu'au bords latéraux (11a, 11b) de la face interne, deux apports complémentaires d'adhésif (12, 13) agencés sur la face interne en joignant les bords supérieurs du cordon de scellage aux portions latérales (14a, 14b) de ladite bande adhésive, et une première bande de protection amovible (16) qui s'étend latéralement entre les faces internes (2a, 3a) des feuilles (2, 3) et qui recouvre la bande adhésive (9) et les deux apports complémentaires d'adhésif (12, 13).
4. Emballage (1) selon la revendication 3, dans lequel des premiers moyens de préhension sont configurés pour saisir la première bande de protection (16) et faciliter son retrait de la première bande adhésive (9).
5. Emballage (1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les moyens de fermeture repositionnable (26) sont agencés en-dessous des moyens d'ouverture facile (17).
6. Emballage (1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les moyens d'ouverture facile (17) sont constitués d'une ligne de prédécoupes (18) qui s'étend latéralement sur la face externe (3b).
7. Emballage (1) selon la revendication 6, dans lequel des seconds moyens de préhension (20, 21) sont agencés sur la face externe (3b) de la seconde feuille (3), sur au moins un des côtés de la ligne de prédécoupes (18).
8. Emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel les moyens d'ouverture facile (17) comprennent deux lignes de prédécoupes (22a, 22b) qui s'étendent latéralement avec un écartement entre elles, en sorte de définir une bande prédécoupée (23), et une bande adhésive (24) qui revêt ladite bande prédécoupée, le coefficient d'adhérence de la bande adhésive étant supérieure au coefficient d'arrachement des lignes de prédécoupes, des moyens de

préhension étant configurés pour saisir ladite bande adhésive.

9. Emballage (1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les moyens de fermeture repositionnable (26) sont constitués d'une seconde bande adhésive (27) s'étendant latéralement sur la face externe (3b), et d'une seconde bande de protection amovible (28) revêtant ladite seconde bande adhésive avant l'ouverture de la seconde feuille (3).
10. Emballage (1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la première feuille (2) est constituée d'un papier polyéthylène et la seconde feuille (3) est constituée d'un film transparent.

### Patentansprüche

1. Verpackung (1), eine erste Folie (2) und eine zweite Folie (3) umfassend, die an den lateralen Seiten (1a, 1b) und an der unteren Seite (1c) der Verpackung miteinander verbunden sind, um eine Tüte (5) zu bilden, mit einer ersten Öffnung (6) im oberen Abschnitt, und Mitteln zum permanenten Verschließen (8), die zwischen den besagten Folien an der oberen Seite (1d) konfiguriert sind, um angebracht zu werden, und um die erste Öffnung zu verschließen, sobald die Tüte mit einem Produkt (7a, 7b, 7c, 7d) gefüllt ist, wobei die besagten Folien beim Anbringen der Mittel zum permanenten Verschluss an der besagten oberen Seite miteinander festgemacht werden, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Mittel zum permanenten Verschließen (8), sobald sie angebracht sind, permanent verbleiben, wobei die zweite Folie Mittel zum einfachen Öffnen (17) umfasst, die konfiguriert sind, um eine zweite Öffnung (19) auf dieser zweiten Folie zu bilden, die unterhalb der Mittel zum permanenten Verschließen (8) versetzt angeordnet ist, sodass der obere Abschnitt (29) der Verpackung (1), der aus dem oberen Abschnitt der ersten Folie (2), und dem oberen Abschnitt der zweiten Folie (3) gebildet wird, die durch die Mittel zum permanenten Verschließen (8) zusammen geschlossen gehalten werden, eine Klappe bildet, die konfiguriert ist, um auf die externe Fläche (3b) der zweiten Folie umgeklappt zu werden, und die besagte zweite Öffnung abzudecken, wobei Mittel zum Wiederverschließen (26) auf der besagten externen Fläche konfiguriert sind, um die Klappe provisorisch in der Schließposition der zweiten Öffnung (19) zu halten.
2. Verpackung (1) nach Anspruch 1, wobei die Mittel zum permanenten Verschließen (8) konfiguriert sind, um bei deren Anbringen für eine Schließabdichtung an der oberen Seite (1d) mit den lateralen Seiten (1a, 1b) zu sorgen.
3. Verpackung (1) nach Anspruch 2, wobei die beiden Folien (2, 3) an den lateralen Seiten (1a, 1b) mit zumindest einer Siegelnaht zusammen versiegelt werden, deren obere Ränder (10a, 10b) im Abstand vom oberen Rand (15) der Verpackung angeordnet sind, wobei die Mittel zum permanenten Verschließen (8) ein erstes Klebeband (9) umfassen, das auf einer Innenseite (2a) der einen (2) der Folien angeordnet ist, und das sich lateral bis zu den lateralen Rändern (11a, 11b) der internen Seite erstreckt, zwei ergänzende Beigaben von Kleber (12, 13), die auf der internen Seite angeordnet sind, durch Verbinden der oberen Ränder der Siegelnaht mit den lateralen Abschnitten (14a, 14b) des besagten Klebebandes, und ein erstes abnehmbares Schutzband (16), das sich lateral zwischen den internen Flächen (2a, 3a) der Folien (2, 3) erstreckt, und das Klebeband (9) und die beiden ergänzenden Beigaben von Kleber (12, 13) abdeckt.
4. Verpackung (1) nach Anspruch 3, wobei erste Greifmittel konfiguriert sind, um das erste Schutzband (16) zu ergreifen, und dessen Abzug vom ersten Klebeband (9) zu erleichtern.
5. Verpackung (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die Mittel zum Wiederverschließen (26) unterhalb der Mittel zum einfachen Öffnen (17) angeordnet sind.
6. Verpackung (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die Mittel zum einfachen Öffnen (17) aus einer Linie von Vorschnitten (18) gebildet werden, die sich lateral auf einer externen Seite (3b) erstreckt.
7. Verpackung (1) nach Anspruch 6, wobei zweite Greifmittel (20, 21) auf der externen Seite (3b) der zweiten Folie (3) auf zumindest einer der Seiten der Linie von Vorschnitten (18) angeordnet sind.
8. Verpackung (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 5, wobei die Mittel zum einfachen Öffnen (17) zwei Linien von Vorschnitten (22a, 22b) umfassen, die sich lateral in einem Abstand zueinander erstrecken, um ein vorgeschchnittenes Band (23) zu definieren, und ein Klebeband (24), welches das besagte vorgeschchnittene Band bedeckt, wobei der Haftkoeffizient des Klebebandes größer ist, als der Abrisskoeffizient der Linien von Vorschnitten, wobei Greifmittel konfiguriert sind, um das besagte Klebeband zu ergreifen.
9. Verpackung (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei Mittel zum Wiederverschließen (26) aus einem zweiten Klebeband (27) gebildet werden, das sich lateral auf der externen Seite (3b) erstreckt, und aus einem zweiten abnehmbaren

Schutzband (28), welches das zweite Klebeband vor der Öffnung der zweiten Folie (3) abdeckt.

10. Verpackung (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die erste Folie (2) aus einem Polyethylen-Papier gebildet wird und die zweite Folie (3) aus einem durchsichtigen Film gebildet wird.

### Claims

1. Packaging (1) comprising a first sheet (2) and a second sheet (3) assembled together on the lateral sides (1a, 1b) and on the lower side (1c) of the packaging so as to form a pouch (5), at the upper part of which is a first opening (6), and permanent closure means (8) configured between said sheets on the upper side (1d) so as to be positioned and to close the first opening once the pouch has been filled with a product (7a, 7b, 7c, 7d), said sheets being fixed in place with each other on said upper side during the positioning of the permanent closure means, **characterised in that** the permanent closure means (8) remain permanently in place once positioned, the second sheet comprises easy opening means (17) configured to create a second opening (19) on said second sheet, offset below the permanent closure means (8) such that the upper part (29) of the packaging (1), formed from the upper part of the first sheet (2) and from the upper part of the second sheet (3) held closed with each other by the permanent closure means (8), constitutes a flap configured to be folded back on the outer surface (3b) of the second sheet by covering said second opening, repositionable closure means (26) being configured on said outer surface to temporarily hold the flap in the closure position closing the second opening (19).
2. Packaging (1) according to claim 1, wherein the permanent closure means (8) are configured to ensure a leakproof closure of the upper side (1d) with the lateral sides (1a, 1b), during their positioning.
3. Packaging (1) according to claim 2, wherein the two sheets (2, 3) are sealed together on the lateral sides (1a, 1b) by means of at least one seal seam, the upper edges (10a, 10b) of which are distant from the upper edge (15) of the packaging, the permanent closure means (8) comprising a first adhesive strip (9) which is arranged on an inner surface (2a) of one (2) of the sheets and which extends laterally as far as the lateral edges (11a, 11b) of the inner surface, two additional adhesive sources (12, 13) arranged on the inner surface by joining the upper edges of the seal seam to the lateral portions (14a, 14b) of said adhesive strip, and a first removable protection strip (16) which extends laterally between the inner surfaces (2a, 3a) of the sheets (2, 3) and which cov-

ers the adhesive strip (9) and the two additional adhesive sources (12, 13).

4. Packaging (1) according to claim 3, wherein first grasping means are configured to grasp the first protection strip (16) and ease its removal from the first adhesive strip (9).
5. Packaging (1) according to one of the previous claims, wherein the repositionable closure means (26) are arranged below the easy opening means (17).
6. Packaging (1) according to one of the previous claims, wherein the easy opening means (17) are formed from a perforated line (18) that extends laterally over the outer surface (3b).
7. Packaging (1) according to claim 6, wherein the second grasping means (20, 21) are arranged on the outer surface (3b) of the second sheet (3), on at least one of the sides of the perforated line (18).
8. Packaging (1) according to one of claims 1 to 5, wherein the easy opening means (17) comprise two perforated lines (22a, 22b) which extend laterally with a space between them, so as to define a perforated strip (23), and an adhesive strip (24) which covers said perforated strip, the coefficient of adhesion of the adhesive strip being greater than the coefficient of tearing of the perforated lines, grasping means being configured for grasping said adhesive strip.
9. Packaging (1) according to one of the previous claims, wherein the repositionable closure means (26) are formed from a second adhesive strip (27) extending laterally over the outer surface (3b), and from a second removable protection strip (28) covering said second adhesive strip before the opening of the second sheet (3).
10. Packaging (1) according to one of the previous claims, wherein the first sheet (2) is made from a polyethylene paper and the second sheet (3) is made from a transparent film.

Fig. 1

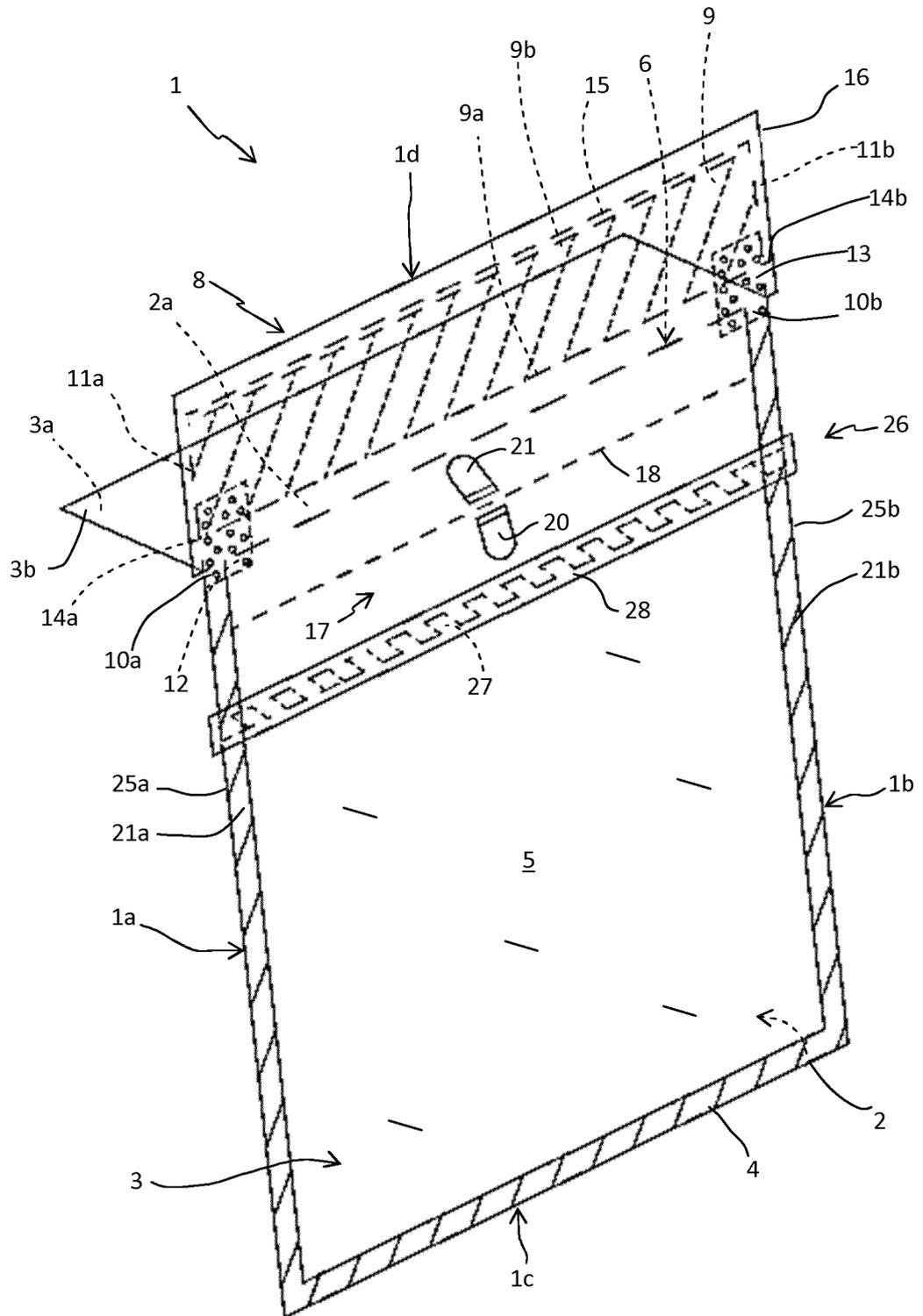


Fig. 2

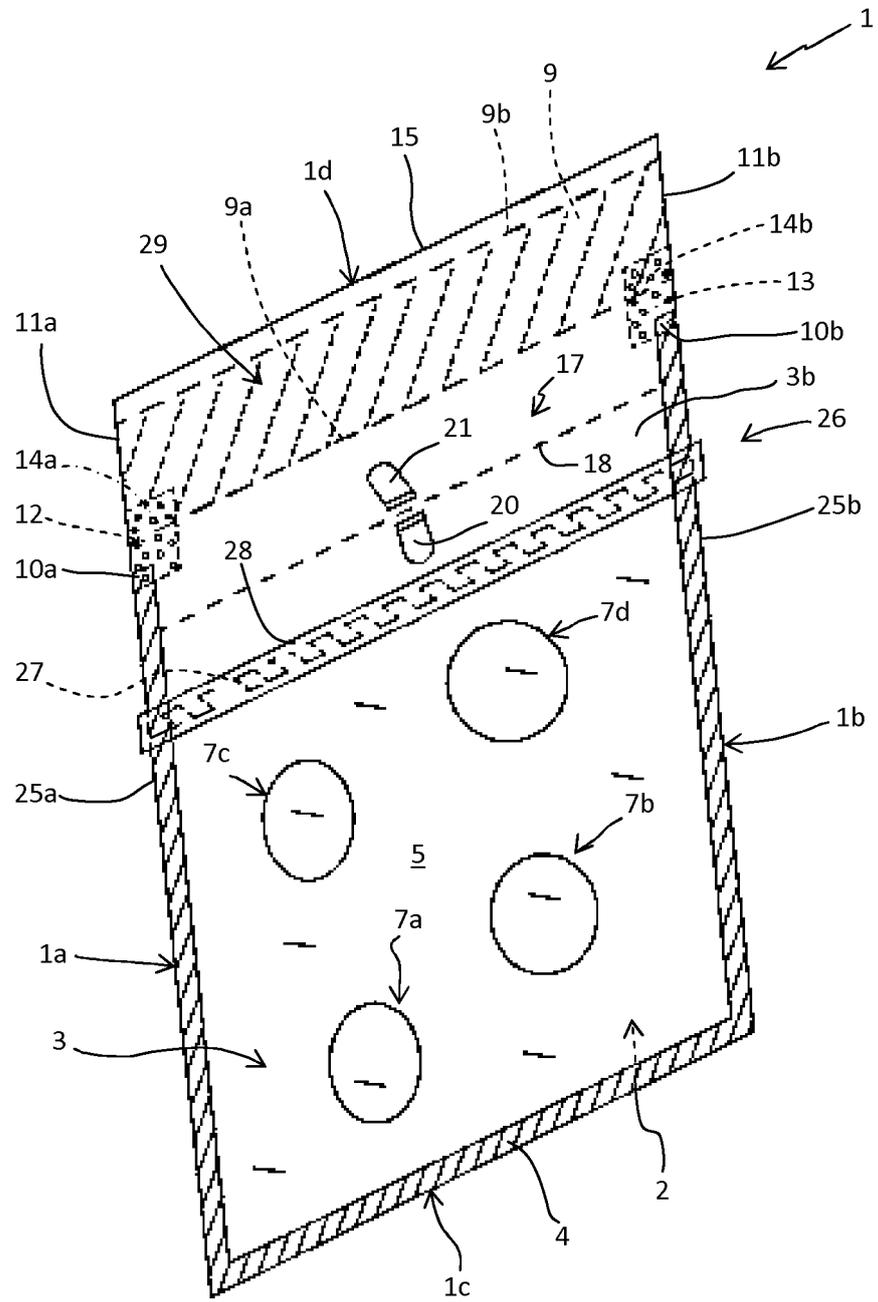


Fig. 3

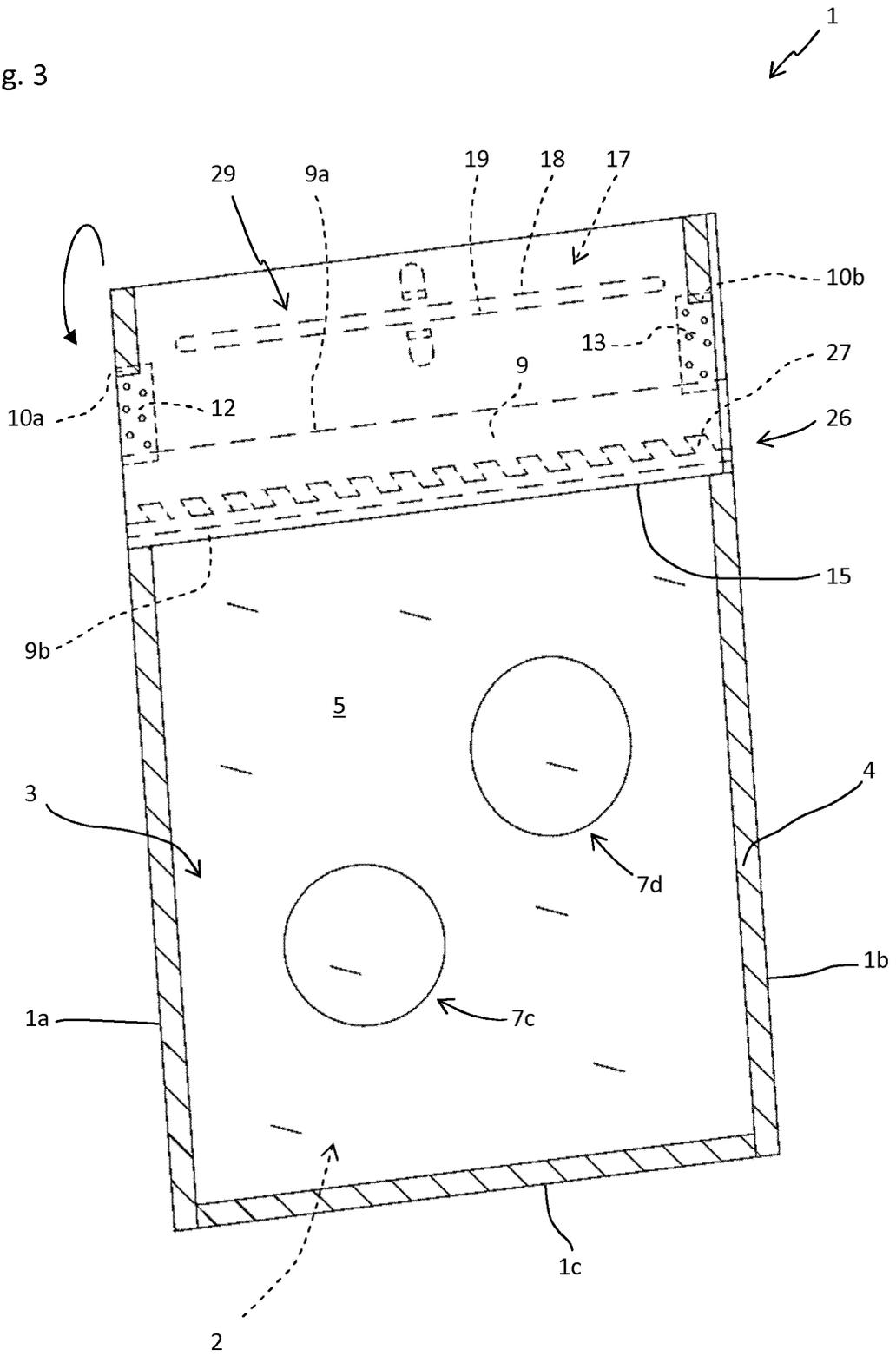


Fig. 4

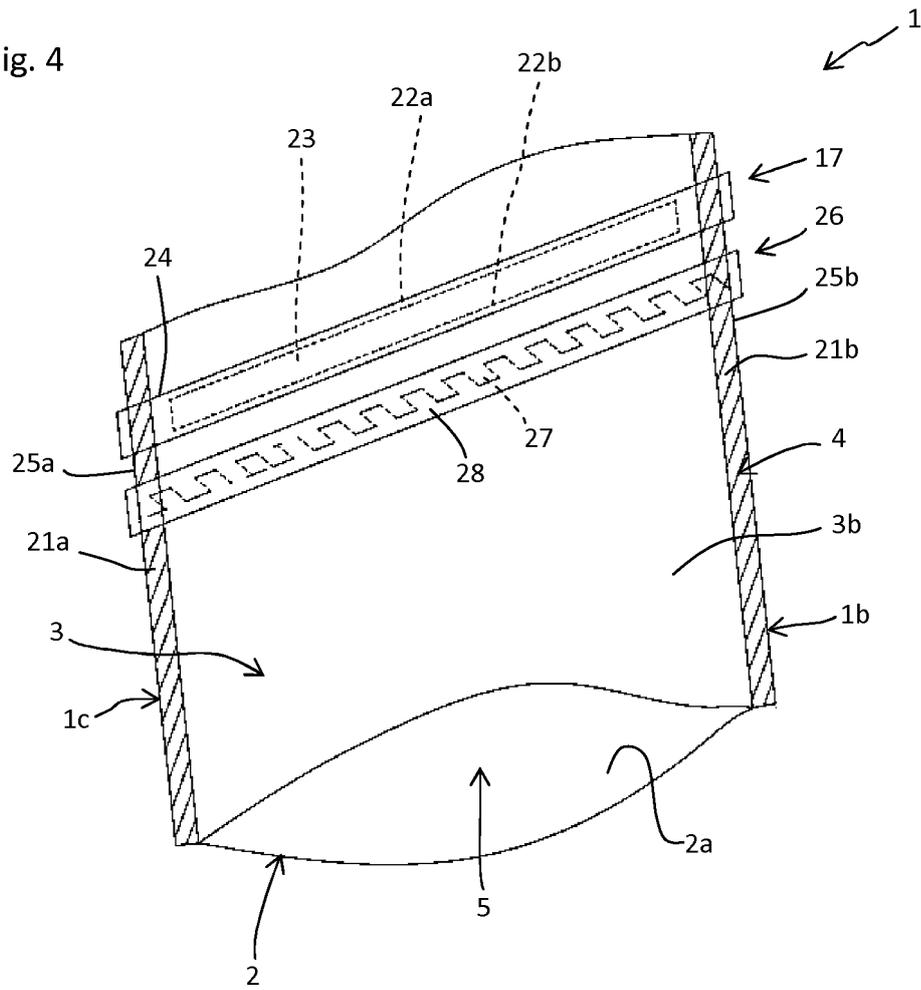


Fig. 5

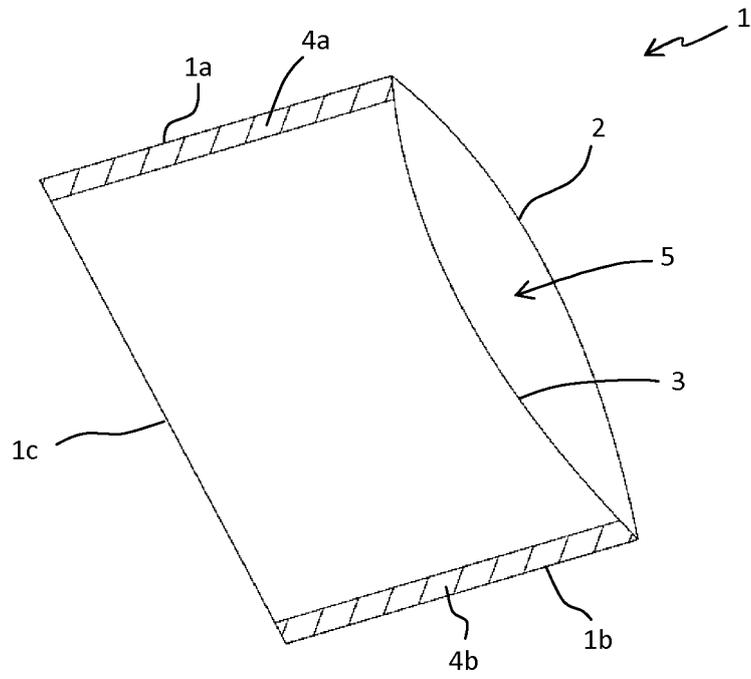
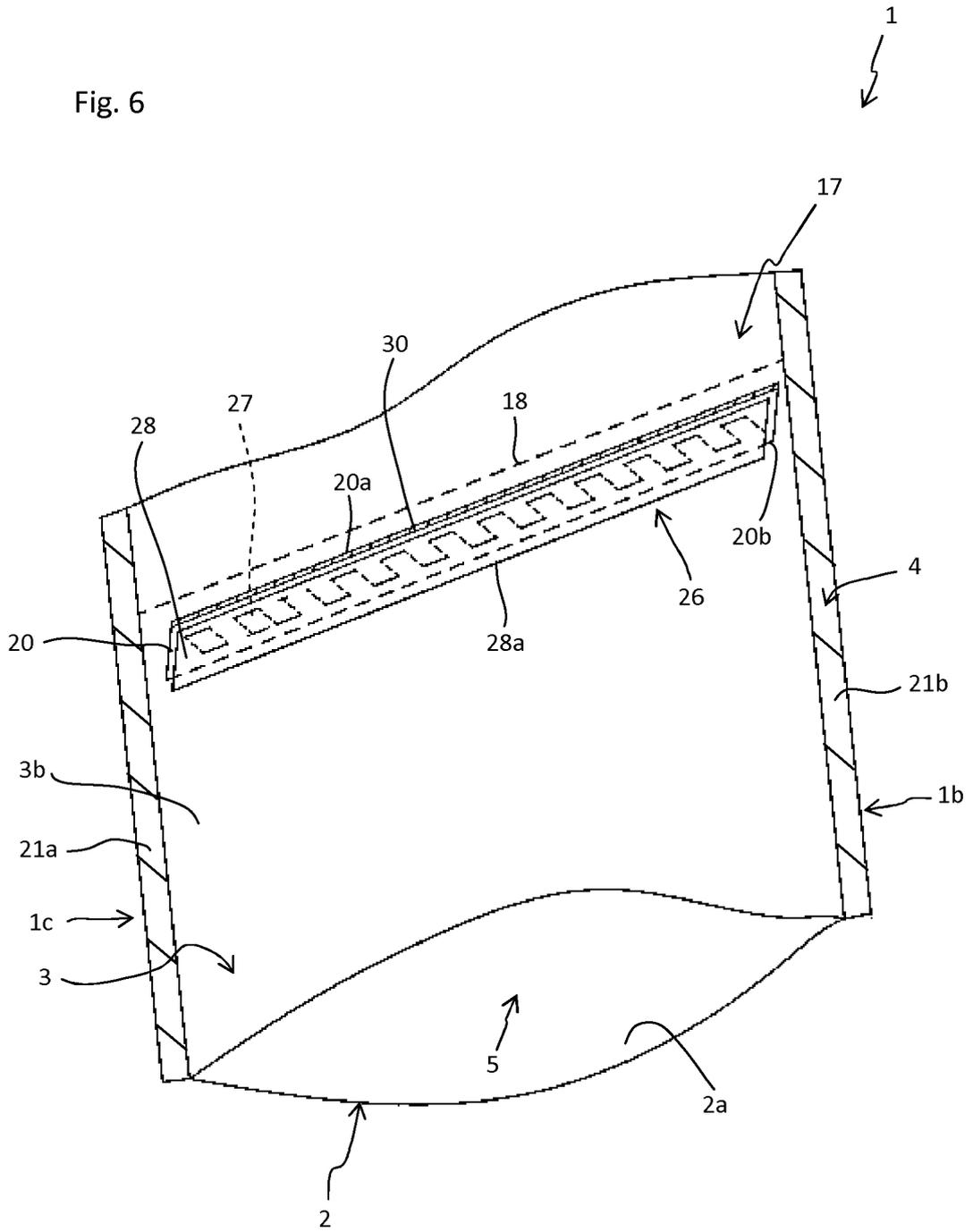


Fig. 6



**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- ES 1074604 U [0003] [0004] [0007]
- WO 9964308 A1 [0003] [0005] [0007]
- FR 2921049 A1 [0023]